

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Dans un souci de développement économique, la Municipalité de La Motte souhaite encourager l'implantation de service de garde en milieu familial sur son territoire. En accordant une aide financière pour l'achat d'équipement pour terrains de jeux extérieurs ou pour des jeux éducatifs intérieurs.

Ainsi, les personnes qui ont un service de garde en milieu familial, qui se qualifieront aux programmes d'aide financière, recevront une aide financière maximale de cinq cents dollars (500 \$) par service de garde.

La Municipalité encourage les services de garde en milieu familial à participer au programme et à profiter d'une aide financière unique sur notre territoire.



CARACTÉRISTIQUE DE LA POLITIQUE

Représente un potentiel d'impact réel et continu sur le développement de la Municipalité de La Motte.

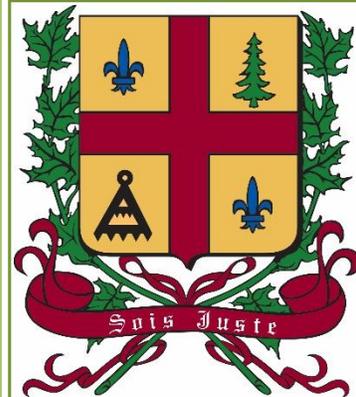
Favorise l'implantation et le maintien de jeune famille à La Motte.

Contribue de façon significative à améliorer la qualité de vie.

LES PERSONNES ADMISSIBLES

Toute personne désirant exploiter une entreprise de service de garde en milieu familial c'est-à-dire que vous offrez des services de garde d'enfants à votre domicile pour les enfants de 0 à 5 ans, à titre de travailleur autonome.

Que vous soyez affilié à un CPE ou que le service de garde soit privé.



Adopté le 11 avril
2022

Municipalité
de La Motte

LES PERSONNES NON-ADMISIBLES

Toutes personnes désirant exploiter un centre de la petite enfance CPE (institution).

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une aide financière, vous devez remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- ☺ Réaliser un projet sur le territoire de La Motte;
- ☺ Être résidant ou propriétaire de La Motte, avec preuve;
- ☺ Détenir les factures originales et détaillées de l'achat.



DÉPENSES ADMISSIBLES

Les seules dépenses admissibles en vue de l'attribution d'une aide financière sont :

- ☺ Les coûts pour l'acquisition de jeux extérieurs pour les enfants de 0 à 5 ans;
- ☺ Les coûts pour l'acquisition de jeux ou matériel éducatif pour les enfants de 0 à 5 ans.

AIDE ADMISSIBLE

Le montant maximal pouvant être demandé est de cinq cents dollars (500 \$). Cette aide financière ne pourra être accordée qu'une seule fois par service de garde.

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

Le demandeur s'engage à signer une convention et à respecter la condition suivante : Maintenir son service de garde en milieu familial pour une période minimale de deux ans, sans quoi il devra rembourser la municipalité ou remettre ses acquisitions à la Municipalité.

DOCUMENT À REMETTRE

L'original de la convention d'aide financière dûment remplie et signée;
Une preuve de résidence ou de propriété sur le territoire de La Motte;
La facture originale contenant la description détaillée de l'achat;
Une preuve d'exploitation pour un service de garde en milieu familial.

INFORMATION

Municipalité de La Motte
349, chemin St-Luc,
La Motte, Québec J0Y 1T0
819-732-2878
municipalite.lamotte@cableamos.com



**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
D'AIDE FINANCIÈRE AUX SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL**

Nous reconnaissons avoir reçu une subvention au montant de _____\$ de la municipalité de La Motte pour l'acquisition jeux extérieur, de jeux ou de matériel éducatif intérieur pour les enfants de 0 à 5 ans ;

Nous certifions que nous résidons dans la municipalité de La Motte et nous avons fourni la preuve suivante : _____;

Nous nous engageons à maintenir en exploitation notre service de garde pour une période minimale de deux ans en date de la présente ;

SERVICE DE GARE

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

MUNICIPALITÉ

Représentant : _____

Titre : _____



EN FOI DE QUOI, les parties ont signé cette entente.

La Motte, le _____ 2022.

Exploitant du service de garde en milieu familial

Représentant de la Municipalité de La Motte

